Direction Interrégionale de Météo-France pour l'Océan Indien 50 Boulevard du Chaudron 97490 Sainte-Clotilde Tél : 0262 92 11 00

Fax Exploitation: 0262 92 11 48 Fax Direction: 0262 92 11 47



BULLETIN DE VIGILANCE FORTES PLUIES/ORAGES (pages 1/2)

Bulletin Nr: 5

Emis le : 30/03/21 à 17:07 (heure locale Réunion) Valable jusqu'au mardi 30 Mars à 18 heures locales.

L'activité pluvio-orageuse a surtout concerné la moitié Est et Sud-Est de l'île.

Pour information, nous avons relevé:

- un peu plus de 130 décharges électriques.
- 73 mm de pluie en 3 heures à Takamaka et 62 mm à Grand Coude.

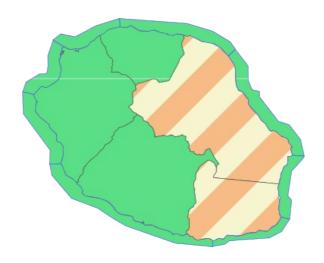
En soirée, des averses sporadiques se produisent encore ici ou là.

Des éclairs et des coups de tonnerre sont encore possibles près des côtes Ouest et Nord-Ouest de l'île.

Malgré tout, le risque orageux s'éloigne.

La deuxième partie de nuit s'annonce plus calme.

Ce bulletin est le dernier pour cet épisode.



Direction Interrégionale à la Réunion 50, Boulevard du Chaudron 97490 Sainte-Clotilde

Tél: 0262 92 11 00

Fax Exploitation: 0262 92 11 48 Fax Direction: 0262 92 11 47



BULLETIN DE VIGILANCE FORTES PLUIES/ORAGES (page 2/2)

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias par Méteo-France et les autorités.

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue, ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Evitez d'entreprendre un sport ou un loisir de pleine nature, ainsi que toute promenade en forêt ou sortie en montagne, sans l'avis d'un professionnel ou d'une personne compétente.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine,..), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils/

Site internet de Météo-France : www.meteofrance.re